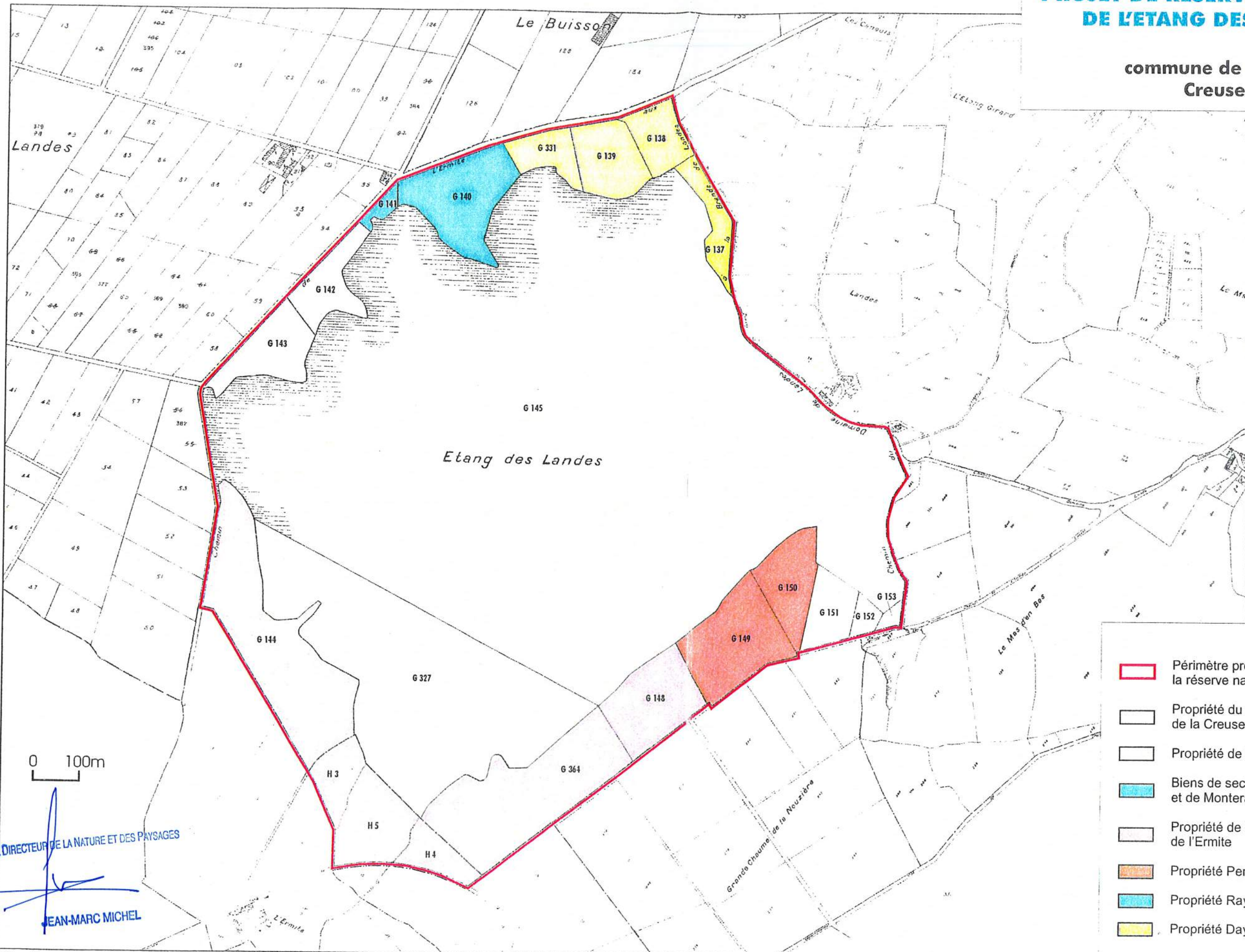


Annexe 4

PROJET DE RESERVE NATURELLE DE L'ETANG DES LANDES

commune de Lussat
Creuse



- Périimètre proposé pour la réserve naturelle
- Propriété du département de la Creuse
- Propriété de la commune de Lussat
- Biens de section (Bourgs de Lussat et de Monteraillon)
- Propriété de la S.C. du Domaine de l'Ermité
- Propriété Pereton
- Propriété Rayet
- Propriété Dayras

LE DIRECTEUR DE LA NATURE ET DES PAYSAGES

JEAN-MARC MICHEL